

Réunion de l'assemblée générale du samedi 30 novembre 2024

Participation à la réunion :

Les procurations :

Monique Petitclerc par courrier postal

Claudine Debost par courriel

René Bore par courriel

Benoît Louppe par courriel

Karima Zeaiter par courriel

Martine Crohas par courriel

Pierre Crohas par courriel

Michel Crohas par courriel

Les participants présents par ordre d'arrivée et d'inscription : Jean-Paul Bailleul, Devillers Maguy, Louppe André, Tourette Suzanne, Bizeray Philippe, Arnould Marie-Alix, Cassus Alban, Borie Paule, Borie Jean, Ribeyre Joselyne, Jersyk Agnès.

I) Le rapport d'activité 2024 :

Ce rapport avait été envoyé par courriel à tous les membres effectifs un mois auparavant. Il était censé être lu, mais apparemment vu le tour de table, ce n'était pas le cas. Ce rapport est annexé à notre procès-verbal et a fait l'objet d'une lecture commentée complète qui a bénéficié de commentaires positifs et élogieux de la part de Suzanne Tourette, 3^e adjointe à la mairie.

2) Le rapport moral.

Le rapport moral tel qu'il a été présenté est annexé également au présent procès-verbal.

En termes de commentaires, il ressort que l'engagement en tant que bénévole n'est pas simple. Fréquemment, les querelles d'égos affectent les relations, le manque de considération de l'investissement de personnes qui se sentent, à juste titre, lésées et oubliées. Dans l'avenir, cette dimension devrait faire partie des critères d'évaluation de la réalisation des projets quel que soit le niveau : celui des différentes organisations, mais de la Mairie également.

Concernant le projet d'exposition urbaine « Le Temps repassé » nous souhaitons que la Mairie, partie prenant du projet avec les Amis d'Allègre, fasse le nécessaire pour récupérer et replacer à d'autres endroits les trois photos sur bâches : ancienne rue de la boucherie, ancienne gare, le boucher Soulier (52, Rue Porte de Monsieur).

Nous présentons la publication exceptionnelle 2024 de la Société Académique du Puy-en-Velay à l'occasion de son centenaire et qui reprend notre étude et découverte du mystère des ouvrages « interdits » d'Yves V d'Allègre. Nous avons remis un exemplaire à la bibliothèque municipale via Marie-Alix. Il est maintenant accessible aux lecteurs. Nous soulignons encore une fois l'importance du soutien à la recherche et de son partage au-delà des querelles de pouvoir stériles.

3) Les projets 2025

a) Les journées du Patrimoine 2025

Nous retrouvons notre présentation des projets dans l'annexe à cette discussion. En dehors de la mission classique de visites guidée et de conférences, nous aurons une réunion le jeudi 12 décembre avec nos partenaires de Saint-Paulien et de Craponne pour évaluer notre réalisation commune lors des journées du patrimoine et d'envisager vraisemblablement une nouvelle édition en 2025. Alban nous fait remarquer que dans le cadre « Petite cité de Caractère » un dimanche du patrimoine est souhaité pour la Cité. Ce que nous avons fait officiellement au niveau du Département pour la première fois en 2024 et comptons refaire en 2025. Le point suivant est un complément à l'idée...

b) Le projet « Printemps du Patrimoine 2025 »

Un nouveau projet est exposé à l'assemblée : « Le printemps du Patrimoine 2025 » organisée par le département. Suivant notre discussion, cette activité ne fait pas double emploi avec les villages fleuris car il s'agit de conjuguer la mise en valeur d'un monument, construction remarquable par une végétalisation appropriée et pensée. La grande majorité des participants sont des châteaux, manoirs, abbayes de Haute-Loire. Notre participation villageoise apporte un autre regard sur le projet et a été appréciée par les organisateurs.

Ceci concerne la montée de la Rue de la Cure impliquant le jardin Momont Touzet, les ruelles avoisinantes, l'ancienne cure, le jardin de l'hôtel particulier restauré et le bâtiment jouxtant la place de l'église, notre exposition de photos également... Suivant notre discussion, il serait possible d'y ajouter la Place de l'église, les environs de la rue montée des jardins, la bascule. Dans ce cas, il appartiendrait à d'autres acteurs d'investir ces espaces. En effet, il n'est pas possible pour Suzanne, Roselyne, Maguy et André de faire plus que ce qu'ils font déjà dans ces environnements. Cela a été clairement souligné lors de cette réunion. Jean Borie nous fait savoir qu'il y a eu un projet d'aménagement végétal par la communauté chrétienne, mais qui est resté en l'état sans être réalisé. C'est donc à voir par ces acteurs ou non.

Ce projet aura lieu le dimanche 27 avril à 15h00, le samedi 3 mai à 15h00, sous forme de visite guidée et animée. La participation sera de cinq euros par personne majeure sur base d'inscription préalable, le nombre étant limité.

c) Acquisition de la tour droite de la Porte de Monsieur

Projet d'achat par la Mairie qui utiliserait son droit de préemption de la tour droite de la Porte de Monsieur.

Les avis des membres sont partagés entre le fait de protéger un élément essentiel du patrimoine de la cité : La porte de Monsieur, en la versant dans le domaine public et le coût de l'opération vu le fait que la Mairie avait, en son temps, déjà restauré le bâtiment à ses frais et l'utilisation finale de celui-ci.

Pour être clairs : «Les Amis d'Allègre» qui reste une Association fragile, c'est-à-dire sans perspective de relève par une jeune génération, ne peut être considérée comme un occupant potentiel et régulier de ce lieu qui, bien placé au sein de l'ensemble du bourg, ne permettrait tout au plus qu'une antenne ponctuelle destinée à informer le public de notre bibliothèque virtuelle, notre site par exemple avec un ordinateur adapté. Encore faut-il restaurer le petit local du bas, installer l'électricité, Internet etc... Nous aurions souhaité que la médiathèque s'en charge avec notre collaboration, mais le rapport moral vous indique que cela n'a pas été possible ! Bref, l'achat de cette tour ne peut être motivée par une occupation de notre Association même si nous trouvons positif de l'acquérir.

d) Recomposition du bureau, du conseil d'administration.

En premier lieu, Sophie Savignat, qui avait accepté de participer au fonctionnement de notre cellule de base avait été élue lors de l'assemblée générale 2023. Elle avait eu l'occasion de choisir son poste, celui de la communication, et a très rapidement fait défection. Nous proposons Alban Cassus domicilié à 43270 ALLEGRE - 5, Rue Baptiste Marcet, qui est élu à l'unanimité des membres présents avec leurs procurations (Jacques Arnould représenté par son épouse) soit vingt voix au total. Alban devient membre effectif du bureau et du conseil d'administration.

Nous avons par le même vote régularisé la fonction de Martine Crohas domiciliée à 63400 CHAMALIERES - 12, Rue de la Maladière, en tant que membre du conseil d'administration. Proposition effectuée après la réunion de l'Assemblée générale de 2023 et actée in fine.

e) Le bilan financier.

A noter une remarque de la part de Jean Borie et Marie-Alix Arnould concernant les attestations. L'ancien fonctionnement qui consistait à envoyer d'office par la poste ces attestations n'est plus de mise depuis l'A.G. de 2023. Ceci avait été signifié par courriel à chacun des membres.

Nous rappelons le principe : sur demande seulement, nous faisons parvenir par courriel ou à l'aide d'une enveloppe timbrée qui doit nous parvenir au préalable.

Les membres ont été étonnés lors de la réunion que Maguy notre secrétaire, les avait enregistrés dans un listing par un numéro spécifique. En complément d'information, nous avons réalisé un document qui ne peut-être falsifié : un cachet spécifique, la signature du président et un numéro d'enregistrement, un peu comme sur les billets de banque. Le monde dans lequel nous vivons montre journellement la réalisation de faux dans tous les domaines. Rien n'empêcherait un quidam de capter le document et se fabriquer un don de 400 euros (le maximum autorisé). Notre procédé protège juridiquement notre Association. Les membres comprendront que nous ne pouvons prendre notre précieux temps afin de scanner automatiquement ces originaux et les envoyer par la poste aux frais de l'Association...

4) Examen des comptes

Plusieurs demandes de clarification : le total des cotisations pourrait apparaître, ce qui sera fait la prochaine fois. Nous n'avons pas déterminé de dépenses particulières pour l'an prochain. Nous envisageons donc une projection financière semblable à cette année 2024.

Le Président

André LOUPPE

La secrétaire

Maguy DEVILLERS